

Pour en savoir plus

Si vous êtes concernés par ces opérations, vous pourrez obtenir des informations complémentaires en vous connectant

sur le site Internet dédié :

www.cabinet-eatc-tracage.com

ou sur le site du Sméag :

www.eptb-garonne.fr

De plus, la presse locale vous informera sur les différentes opérations.



Financement :

Agence de l'Eau Adour-Garonne :	70 %
Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne :	20 %
Participation complémentaire des départements 82, 47 :	10 %

- 1 Chaussée du Bazacle (31)
- 2 Tonneins (47)
- 3 La Magistère (47)
- 4 Moulin de Naudin (31)
- 5 Aval Pont de Belleperche (82)



**Spectaculaire mais inoffensive,
une simulation de pollution accidentelle
va concerner trois départements.**

**Sous l'effet de deux colorants,
la Garonne va prendre des couleurs : verte ou rose.**

Une fausse alerte, par souci de sécurité.

Créé en 1983, le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Sméag) est un Etablissement public territorial de bassin (EPTB). Il est né de la volonté de l'État et des collectivités riveraines de favoriser une approche globale et décentralisée du fleuve. Il se compose des conseils régionaux de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine et des conseils généraux de Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de Gironde. Il est présidé actuellement par Jean Cambon, vice-Président du conseil général de Tarn-et-Garonne. Le Sméag intervient pour la préservation de la ressource en eau et la sauvegarde des écosystèmes de la Garonne. Il organise la solidarité des hommes et des territoires en créant les conditions d'un aménagement durable du fleuve.



61, rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE

Tél : 05 62 72 76 00 Fax : 05 62 72 27 84

smeag@wanadoo.fr

www.eptb-garonne.fr - www.garona-i-garonne.com

www.lagaronne.com

Sméag/AEAG - juillet 2007 - 50000 exemplaires - Crédit photo ©Didier Taillefer - Imprimerie 34 - Papier cycclus Print

Surprenant !

Une simulation de pollution accidentelle

La Garonne va voir la vie en rose !



L'eau potable, une exigence de sécurité

Plus de 300 000 habitants des départements de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne sont alimentés en eau à partir de la rivière Garonne entre Toulouse et Marmande.

Or plusieurs activités industrielles et villes proches des prises d'eau présentent un risque non négligeable de pollution accidentelle.

Il faut donc maîtriser ces rejets, mais également donner l'alerte en cas de nécessité.

300 000 habitants concernés

Les communes et syndicats intercommunaux (S.I.) concernés sont :

Haute-Garonne : SIE Centre et nord de Toulouse

Tarn-et-Garonne : SI des eaux de Grisolles; SE de Verdun, Bouillac, Beaupuy; SI des eaux de Mas Grenier; Montech; SI des eaux de Castelsarrasin; SI des eaux de Garganvillar; SMP Valence, Moissac, Puymirol; SM Auvillar, Lavit, Donzac

Lot-et-Garonne : SI des eaux du sud d'Agen; commune d'Agen; commune du Passage; commune de Marmande

Détecter et maîtriser les risques

Les élus locaux responsables de ces collectivités, les départements concernés et

l'Agence de l'eau Adour-Garonne ont demandé au Sméag, Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne de faire étudier la propagation probable d'une nappe polluante résultant d'un accident.

Le but de l'étude est d'observer le parcours d'un flux polluant, de mesurer sa vitesse et sa dilution, pour en tirer des conséquences quant aux mesures de sécurité à prévoir.

Deux colorants inoffensifs seront déversés :

- sur la Garonne entre Toulouse Nord et Marmande ;
- sur le Tarn, de Moissac à la confluence avec la Garonne.

Ainsi, une nappe colorée simulant une pollution sera suivie sur plusieurs dizaines de kilomètres et des analyses seront effectuées, notamment à l'arrivée aux usines de production d'eau potable.

Les résultats permettront aux gestionnaires de ces dernières, d'adopter un dispositif d'alerte efficace et prévoir les mesures à prendre, en bref délai, en cas de rejet accidentel réel.

Pas de panique !

Les colorants utilisés pour simuler ces pollutions, la rhodamine B et

la fluorescéine, sont de couleur rouge ou jaune-vert. Facilement éliminés par les usines de traitement d'eau potable, ils sont habituellement utilisés pour les études de traçage en milieu naturel.

Ces opérations, très spectaculaires, sont encadrées par les administrations chargées de la police des eaux et justifient l'information préalable des communes riveraines, des sociétés de pêche et des autres usagers de l'eau.

Des exercices semblables ont été effectués, par exemple sur la Garonne amont, de Saint-Gaudens à l'aval de Toulouse, également sur le Tarn de Millau à Moissac, et ailleurs en France (Paris, Lyon). Ils ont permis de prescrire des mesures de prévention contre les risques de pollution accidentelle (notamment dans les industries), d'alerte et, lorsque cela est nécessaire, l'interruption de l'alimentation des populations, voire la disposition de réserves de secours.



3 opérations auront lieu sur la Garonne :

- entre août 2007 et septembre 2007 pour les basses eaux ;
- entre novembre 2007 et mai 2008 pour les moyennes eaux ;
- entre janvier 2008 et mai 2008 pour les hautes eaux.

en 8 points d'injection :

7 sur la Garonne :

- en aval du Bazacle (Toulouse),
- au niveau de Grisolles,
- au niveau de Montech,
- au niveau de Castelsarrasin,
- au niveau d'Auvillar,
- au niveau de Layrac,
- au niveau d'Aiguillon ;

1 sur le Tarn

- au niveau de Moissac.

